

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2018
N°40/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE DEUX JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., VITINGER A., ZABONI S.,

PROCURATIONS : HAMEL E. à GALLEGRO G., KOENIG S. à MANTONNIER D., LEGROS N. à NIVON J., MILET F. à MILLET G., SANCHEZ D. à MENDEZ M.

ABSENTS : CHABANY, S., DIBON C., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur Jacques NIVON, Maire, fait part au Conseil de la demande de plusieurs agents de poursuivre leur travail à temps partiel et d'une première demande :

- Madame Sylvie DUCROS, atsem, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé avec un changement de taux sollicité à hauteur de 83. 84 % du temps plein, à compter du 1er septembre 2018, pour un an.
- Madame Muriel GARCIA, atsem, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé avec un changement de taux sollicité à hauteur de 86. 24 % du temps plein, et un changement de date, soit à compter du 1er septembre 2018 et pour un an.
- Madame Magali HERNANDEZ, agent d'entretien et de restauration scolaire, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 94 % du temps plein, à compter du 2 juillet 2018, pour un an.
- Madame Françoise LEROY, atsem, sollicite un temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 98. 93 % à compter du 1^{er} septembre 2018, pour un an.
- Madame Béatrice REBILLARD, agent administratif, souhaite poursuivre son travail à temps partiel pour une durée hebdomadaire fixée à 80 % du temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour un an.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le 06/07/18 SLO

ID : 038-213800717-20180702-D180702__7-DE

Compte tenu des motifs personnels exprimés par les agents, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Madame Sylvie DUCROS pour un temps partiel à 83. 84 % pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 inclus.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Madame Muriel GARCIA pour un temps partiel à 86. 24 % pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 inclus.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Madame Magali HERNANDEZ pour un temps partiel à 94 % pour une durée d'un an, soit du 2 juillet 2018 au 1^{er} juillet 2019 inclus.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Madame Françoise LEROY pour un temps partiel à 98. 93 % pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 inclus.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Madame Béatrice REBILLARD pour un temps partiel à 80 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 03 juillet 2018

Le Maire,



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

